

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

---

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL199

présenté par

M. Latombe, Mme Brocard et M. Martineau

-----

### ARTICLE 10

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 10 qui prévoit la création d'un fichier de données sensibles, collectées en temps réel, en utilisable en cas d'infraction flagrante.